



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV 2024**

### **ARRÊTÉ**

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,  
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,  
préfète du Bas-Rhin**

**VU** le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

**VU** les propositions des maires des communes concernées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

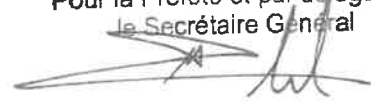
### **ARRÊTE:**

**Article 1er:** Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2:** Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général



**Mathieu DUHAMEL**

### **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS**

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

**Un recours gracieux** auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections  
5 place de la République  
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

**Un recours hiérarchique** auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer  
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Le recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
67070 STRASBOURG CEDEX

Le recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.*

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 1**  
**COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL**

*Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer provisoirement ou définitivement n'importe quel membre titulaire issu de la même liste.*

Commune	Arondissement	Conseillers municipaux issus de la liste majoritaire Suppléants éventuels	Premier conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges Suppléant éventuel	Second conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le troisième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges Suppléant éventuel
SOMMERAU	Saverne	Liste « ENSEMBLE POUR SOMMERAU » Madame Josiane KIEFFER Monsieur Jean-Louis FRIEDRICH Monsieur Julien JOCQUEL	Monsieur Jean-Jacques ANDRES Madame Nancy HUFSCHMITT	Madame Larissa ROTH Madame Aurélie BARTH-HECKENBENNER
SOUFFLENHEIM	Haguenau-Wissembourg	Liste « ENSEMBLE CONSTRUCTIONS DEMAINE » Madame Hélène BECK Madame Rachel SCHUNDER	Madame Vanessa FEVER Monsieur Rémi ESCHENLAUER	Madame Céline HOERTH Monsieur Adrien MALARD
SOULTZ-SOUS-FORÊTS	Haguenau-Wissembourg	Liste « SOULTZ-SOUS-FORÊTS/HOHWILLER UNE VILLE EN MOUVEMENT » Madame Michèle CECCHINI Monsieur Michel FILLIGER	Madame Suzy GENTHON Madame Anne MATTER	Liste « SOULTZ-SOUS-FORÊTS/HOHWILLER AUTREMENT » Monsieur Rudy RENCKERT Madame Lucienne HAAS
STEINBOURG	Saverne	Liste « La communauté pour notre village, votre avenir » Monsieur Brice HUGELÉ Monsieur Bernard ANDRES-KUHIN	Monsieur Christian SELLINI	Madame Sabine COUTURIER
STILL	Molsheim	Liste « Une alternative pour Still » Madame Carine LUX	Liste « Vivre ensemble - Agir ensemble » Madame Catherine JAEGLE	Madame Audrey REUTER
STOTZHEIM	Sélestat-Erstein	Liste « TOUS UNIS POUR DEMAINE » Madame Valérie HIRTZ	Liste « UN NOUVEL ÉLAN POUR STOTZHEIM » Madame Céline MASTRONARDI	Monsieur Gwenn GAUDIN
STRASBOURG	Strasbourg	Liste « STRASBOURG ECOLOGISTE & CITOYENNE » Madame Marie-Dominique DREYSSÉ Monsieur Alain JUND	Liste « Unis pour Strasbourg » Madame Gabrielle ROSNER-BLOCH Monsieur Nicolas MATT	Liste « FAIRE ENSEMBLE STRASBOURG » Madame Anne-Pernelle RICHARDOT Madame Catherine TRAUTMANN
STUTZHEIM-OFFENHEIM	Saverne	Liste « L'Union Stutzheim-Offenheim » Madame Marie-Faule RUI Monsieur Jonathan FUSSLER	Liste « STUTZHEIM OFFENHEIM AUTREMENT » Madame Laurence BOUR Madame Marie CARNEVALI	Madame Muriel GANGLOFF
SURBOURG	Haguenau-Wissembourg	Liste « SURBOURG, NOTRE PRIORITÉ ! » Monsieur Remy FORST Madame Véronique MULLER	Liste « DEMAINE SURBOURG » Monsieur Eric BISSELBACH Madame Aurélie REYTMANN	Liste « SURBOURG DEMAINE » Madame Anne BAUMULLER
WASSELONNE	Molsheim	Liste « Waszelonne avec vous et pour vous » Monsieur Philippe SOHN	Liste « Waszelonne Evolutions » Monsieur Jean-Christophe FILEZ	Madame Catherine BLANCHARD